

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 11 avril 2011.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le onzième jour du mois d'avril de l'an deux mille onze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents : la conseillère Mélanie Boissonneault,
 les conseillers Christian Laroche,
 Rosaire Simoneau,
 Patrice Cossette,
 Paulin Nappert,
 Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-04-158

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y modifiant l'item 6.2 pour ajouter à la fin « / résolution autorisant un emprunt temporaire pour effectuer les travaux »

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Huit (8) personnes assistent à la séance. Deux (2) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

2011-04-159

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 14 MARS 2010 À 19H30

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique tenue le 14 mars 2010 à 19 h 30 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire d'information et de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 14 mars 2010 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-160

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES TENUE LE 14 MARS 2010 À
19H45**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures tenue le 14 mars 2010 à 19 h 45 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 14 mars 2010 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-161

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
14 MARS 2010 À 20H00**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2010 à 20 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 14 mars 2010 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-162

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 21 MARS 2010 À 20H00**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2010 à 20 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 21 mars 2010 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

Affaires
découlant des
procès-verbaux

Le maire demande aux membres de ce conseil s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler sur les procès-verbaux qui ont été adoptés. Aucun membre de ce conseil n'a de questions ou de commentaires à apporter.

2011-04-163

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1511-2011 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1391-2007 ET SES AMENDEMENTS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT AFIN ① DE MODIFIER L'ANNEXE 1, «GRILLE DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS», DES ZONES 163, 164 ET 165 DE FAÇON À CE QUE LA MARGE DE REcul AVANT SOIT DE 6,0 MÈTRES (AVEC MENTION DE LA NOTE 12) ET ② DE MODIFIER L'ANNEXE 1, «PLAN DE ZONAGE DU SECTEUR URBAIN – CARTE PZ-2», EN AGRANDISSANT LA ZONE 301 À MÊME LES LIMITES ACTUELLES DES ZONES 120 ET 148

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2011-03-105, la Ville de Sainte-Marie a adopté le second projet du règlement numéro 1511-2011 intitulé «règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin ① de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», des zones 163, 164 et 165 de façon à ce que la marge de recul avant soit de 6,0 mètres (avec mention de la note 12) et ② de modifier l'annexe 1, «Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2», en agrandissant la zone 301 à même les limites actuelles des zones 120 et 148»;

CONSIDÉRANT QU'après publication d'un avis public ayant pour objet d'annoncer aux personnes intéressées qu'elles ont le droit de faire une demande afin que le deuxième projet de règlement soit soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter, aucune demande valide d'approbation référendaire des propriétaires des zones concernées n'a été reçue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la greffière soit exemptée de procéder à la lecture du règlement numéro 1511-2011, intitulé «règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement afin ❶ de modifier l'annexe 1, «Grille des usages et des spécifications», des zones 163, 164 et 165 de façon à ce que la marge de recul avant soit de 6,0 mètres (avec mention de la note 12) et ❷ de modifier l'annexe 1, «Plan de zonage du secteur urbain – carte PZ-2», en agrandissant la zone 301 à même les limites actuelles des zones 120 et 148», vu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et que les membres du conseil municipal déclaraient avoir lu ledit règlement et renonçaient à sa lecture.

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1511-2011 tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1512-2011

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2011

Avis de présentation est donné par la conseillère **Mélanie Boissonneault** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1512-2011 amendant le règlement numéro 1308-2005 et ses amendements concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales, et plus particulièrement la disposition relative au partage du coût des infrastructures municipales des ensembles immobiliers.

2011-04-164

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT ET AUTORISANT LA TENUE D'UNE SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE / RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1308-2005 et ses amendements concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales, et plus particulièrement la disposition relative au partage du coût des infrastructures municipales des ensembles immobiliers;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. d'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé «premier projet du règlement numéro 1512-2011, règlement amendant le règlement numéro 1308-2005 et ses amendements concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales, et plus particulièrement la disposition relative au partage du coût des infrastructures municipales des ensembles immobiliers»;
2. de nommer monsieur Harold Guay, maire ou son représentant pour présider l'assemblée publique de consultation en date du 9 mai 2011 à 19h30 afin d'informer la population sur ce projet de règlement;
3. d'autoriser la greffière à faire publier un avis public relatif à la consultation publique;
4. de transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marie ainsi qu'à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1513-2011

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1513-2011

Avis de présentation est donné par le conseiller **Patrice Cossette** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1513-2011 amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements et plus particulièrement afin de modifier certaines dispositions du chapitre 2 «Dispositions interprétatives», du chapitre 11 «Affichage», du chapitre 17 «Usages complémentaires», du chapitre 22 «Classification des usages» et du chapitre 27 «Dispositions relatives à la construction de résidences permanentes ou saisonnières dans la zone agricole provinciale».

2011-04-165

RÉSOLUTION ADOPTANT LE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT ET AUTORISANT LA TENUE D'UNE SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE / RÈGLEMENT NUMÉRO 1513-2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements et plus particulièrement afin de modifier certaines dispositions du chapitre 2 «Dispositions interprétatives», du chapitre 11 «Affichage», du chapitre 17 «Usages complémentaires», du chapitre 22 «Classification des usages» et du chapitre 27 «Dispositions relatives à la construction de résidences permanentes ou saisonnières dans la zone agricole provinciale»;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. d'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé «premier projet du règlement numéro 1513-2011, règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements et plus particulièrement afin de modifier certaines dispositions du chapitre 2 «Dispositions interprétatives», du chapitre 11 «Affichage», du chapitre 17 «Usages complémentaires», du chapitre 22 «Classification des usages» et du chapitre 27 «Dispositions relatives à la construction de résidences permanentes ou saisonnières dans la zone agricole provinciale»;
2. de nommer monsieur Harold Guay, maire ou son représentant pour présider l'assemblée publique de consultation en date du 9 mai 2011 à 19h30 afin d'informer la population sur ce projet de règlement;
3. d'autoriser la greffière à faire publier un avis public relatif à la consultation publique;
4. de transmettre copie de la présente résolution et du premier projet de règlement au comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marie ainsi qu'à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Adopté à l'unanimité.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1514-2011

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1514-2011

Avis de présentation est donné par le conseiller **Christian Laroche** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1514-2011 instaurant, pour l'année 2011, un programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du plan d'action culturel de la Ville de Sainte-Marie.

2011-04-166

ACCEPTATION DES COMPTES POUR LE MOIS DE MARS 2011

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour le mois de mars 2011 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, le trésorier a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

Après vérifications :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour le mois de mars 2011 du fonds d'administration pour un montant de 1 767 270,95 \$ \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 1 781 492,84 \$.

Le trésorier, monsieur Jacques Boutin, est autorisé à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 77.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-167

RÈGLEMENT NUMÉRO 1449-2009 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 360 500,00 \$ INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE DES RUBIS, DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE DE LA SEIGNEURIE, DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE LINIÈRE ET SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD LAMONTAGNE / RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a reçu toutes les approbations nécessaires au règlement portant le numéro 1449-2009 intitulé «règlement décrétant une dépense et un emprunt de 360 500,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de prolongement des services municipaux sur une partie de la rue des Rubis, dans le secteur de l'avenue de la Seigneurie, dans le secteur de l'avenue Linière et sur une partie du boulevard Lamontagne»;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire obtenir un emprunt temporaire afin de financer les travaux décrétés par le règlement numéro 1449-2009;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et le trésorier à signer tous les documents nécessaires à l'emprunt au montant de 360 500,00 \$, le tout conformément au règlement numéro 1449-2009.

QUE cet emprunt soit remboursé conformément aux modalités du règlement numéro 1449-2009.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-168

RÈGLEMENT NUMÉRO 1507-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 842 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 817 000,00 \$ INCLUANT LES FRAIS INCIDENTS ET LES TAXES POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR CERTAINES VOIES PUBLIQUES, DE TRAVAUX AU REJET D'ÉGOUT PLOUVIAL DE L'AVENUE SAINT-ALFRED, DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LE BOULEVARD VACHON NORD (FACE À L'AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS), DE REMPLACEMENT DES FILTREURS DE LA GRANDE PISCINE DE L'OTJ, DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SIS AU 640 ROUTE CAMERON ET D'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD VACHON NORD ET DE L'AVENUE DE L'ÉCOLE / RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a reçu toutes les approbations nécessaires au règlement portant le numéro 1507-2011 intitulé «règlement décrétant une dépense de 842 000,00 \$ et un emprunt de 817 000,00 \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de pavage sur certaines voies publiques, de travaux au rejet d'égout pluvial de l'avenue Saint-Alfred, de réfection du mur de soutènement sur le boulevard Vachon Nord (face à l'avenue Marguerite-Bourgeois), de remplacement des filtreurs de la grande piscine de l'OTJ, de réfection de la toiture de l'immeuble sis au 640 route Cameron et d'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Vachon Nord et de l'avenue de l'École»;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire obtenir un emprunt temporaire afin de financer les travaux décrétés par le règlement numéro 1507-2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et le trésorier à signer tous les documents nécessaires à l'emprunt au montant de 817 000,00 \$, le tout conformément au règlement numéro 1507-2011.

QUE cet emprunt soit remboursé conformément aux modalités du règlement numéro 1507-2011.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-169

RÈGLEMENT NUMÉRO 1508-2011 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 452 000,00 \$ / RÉSOLUTION AUTORISANT UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a reçu toutes les approbations nécessaires au règlement portant le numéro 1508-2011 intitulé «règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 452 000,00 \$»;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire obtenir un emprunt temporaire afin de financer les travaux décrétés par le règlement numéro 1508-2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et le trésorier à signer tous les documents nécessaires à l'emprunt au montant de 452 000,00 \$, le tout conformément au règlement numéro 1508-2011.

QUE cet emprunt soit remboursé conformément aux modalités du règlement numéro 1508-2011.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-170

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} MAI 2011 AU 30 AVRIL 2012

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ-Vie), pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le renouvellement inclut une auto-assurance en assurance salaire de courte durée avec le Groupe Financier AGA inc.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Marie et qu'ils jugent opportun de les accepter;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie accepte les conditions de renouvellement présentées par *SSQ-Vie* concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Sainte-Marie pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 au montant de 141 229,19 \$, taxes en sus, démontrant une diminution de 1,54% par rapport au dernier renouvellement. Ce montant est en fonction de taux préétablis en assurance vie, mutilation, invalidité longue durée et santé, et peut varier selon le nombre de participants ou du volume associé à une garantie.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie accepte de modifier les taux de l'assurance de courte durée auto-assurée avec le Groupe Financier AGA inc. et réajuste ce taux en considération d'une réserve positive pour cette garantie d'auto-assurance permettant de respecter les objectifs de rentabilité. Le montant investi dans la réserve sera de 20 743,13 \$ à laquelle il faudra soustraire les frais d'administration, taxes en sus, comparativement à 47 868,11 \$ lors du dernier renouvellement. L'excédent créé par cette diminution de 56,67% sera conservé dans les livres de la municipalité et réparti à parts égales entre la Ville et les employés pour se garantir d'une protection pour les années futures.

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie accepte le renouvellement global de l'assurance collective pour un montant de 161 972,32 \$, taxes en sus, représentant une diminution de 15,3% par rapport au dernier renouvellement.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Certificat de crédits du trésorier numéro 78.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-171

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

ATTENDU QUE les états financiers de la Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2010 ont été présentés à ce conseil;

ATTENDU QUE ces états financiers semblent conformes au Manuel de la normalisation de la comptabilité du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte ses états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 totalisant :

<input checked="" type="checkbox"/>	Revenus de fonctionnement	18 562 312,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Revenus d'investissement	19 632 054,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Charges (financières et amortissement des immobilisations)	(18 399 402,00)\$
	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	19 794 964,00 \$
	<u>Moins :</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Revenus d'investissement	(19 632 054,00)\$
	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	162 910,00 \$
	AJUSTEMENTS À DES FINS FISCALES :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Amortissement	3 236 827,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Produit de cession	3 500,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Gain sur cession	(3 500,00)\$
<input checked="" type="checkbox"/>	Coûts des propriétés destinées	0,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Financement à long terme des activités de fonctionnement	190 646,00 \$
<input checked="" type="checkbox"/>	Remboursement de la dette à long terme	(1 760 957,00)\$
<input checked="" type="checkbox"/>	Affectations diverses	(1 073 251,00)\$
	EXCÉDENT NET DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	756 175,00 \$

QU'au terme de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 :

- le fonds des investissements indique des immobilisations pour la valeur de 27 431 718,00 \$, des revenus d'investissements de 19 632 054,00 \$, des emprunts nets à long terme de 6 101 584,00 \$ et des affectations de 1 261 864,00 \$ représentant ainsi un déficit pour les projets en cours de 436 216,00 \$;
- la dette nette à long terme soit de 31 033 210,00 \$ incluant celle de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce qui est de 2 870 569,00 \$, comparativement à 26 859 665,00 \$ pour l'année 2009 représentant ainsi une augmentation de 4 173 545,00 \$, soit 15,5% d'augmentation.
- la valeur comptable nette soit de 99 605 264,00 \$ comparativement à 75 410 373,00 \$ pour l'année 2009, représentant ainsi une augmentation de 24 194 891,00 \$, soit 32,0% d'augmentation.
- l'état de la situation financière indique un excédent accumulé (avoir des contribuables) de 75 438 169,00 \$ comparativement à 55 643 205,00 \$ pour l'année 2009, représentant ainsi une augmentation de 19 794 964,00 \$, soit 35,6% d'augmentation.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le trésorier, monsieur Jacques Boutin, à déposer une copie originale de ces états financiers au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-172

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2011

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit mandater une firme de vérificateurs pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie mandate la firme comptable *Blanchette, Vachon & Associés*, dont le siège social est situé au 266 avenue du Collège à Ville de Sainte-Marie, comme vérificateur de la Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier qui se terminera le 31 décembre 2011 pour des coûts estimés à 21 500,00 \$, taxes en sus.

Certificat de crédits du trésorier numéro 79.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-173

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA DÉROGATION SUR LES LOTS 4 528 568, 4 528 569 ET 4 528 570 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a tenu en date du 11 avril 2011 à 19 h 45 une séance d'information concernant la dérogation mineure demandée sur les lots 4 528 568, 4 528 569 et 4 528 570 du Cadastre du Québec, et ce, afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes d'une superficie maximum de 15,8 mètres carrés chacune, soit une en façade de la route Saint-Martin et l'autre sur le mur latéral gauche de l'immeuble, et ce, contrairement aux articles 11.2.4.1 et 11.3.4 du règlement de zonage numéro 1391-2007 qui stipulent que les enseignes doivent être installées sur la façade du bâtiment et que la superficie maximum soit de 6,0 mètres carrés par enseigne;

ATTENDU QU'après étude, le comité consultatif d'urbanisme recommande ladite dérogation mineure;

ATTENDU QUE le fait d'octroyer la dérogation mineure requise est, de l'avis du conseil municipal, opportun et conforme aux dispositions de la loi;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie reconnaisse la dérogation sur les lots 4 528 568, 4 528 569 et 4 528 570 du Cadastre du Québec, soit pour la propriété sise au 905 route Saint-Martin, et plus spécifiquement en permettant l'installation de deux (2) enseignes d'une superficie maximum de 15,8 mètres carrés chacune, soit une en façade de la route Saint-Martin et l'autre sur le mur latéral gauche de l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-174

RÉSOLUTION FIXANT UNE SÉANCE D'INFORMATION POUR L'ÉTUDE DE TROIS (3) DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a pris connaissance de trois (3) demandes de dérogations mineures, soit :

- a) Propriété sise au 1116 boulevard Vachon Nord (Super C)
Lot : 3 253 670 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre l'installation sur le bâtiment de deux (2) enseignes supplémentaires en façade du boulevard Vachon Nord et une (1) enseigne supplémentaire en façade de la route Chassé (près de l'entrée arrière du centre commercial) contrairement à ce qui est stipulé à l'article 11.2.4.2 du règlement de zonage numéro 1391-2007 qui n'autorise, pour un centre commercial, que l'installation d'une seule enseigne par locataire ou par usage autorisé, par façade sur rue.
- b) Propriété sise au 833 rang Saint-Étienne Nord
Lot : 2 960 430 du Cadastre du Québec
Dérogation : Reconnaître la localisation du garage à une distance de 0,48 mètre de la ligne latérale au lieu d'un minimum de 1,0 mètre, tel qu'exigé au règlement de zonage numéro 1391-2007.

- c) Propriété sise au 548 boulevard Vachon Nord
Lot : 3 254 294 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre l'installation de trois (3) enseignes supplémentaires sur les auvents de l'immeuble contrairement à ce qui est stipulé à l'article 11.2.4.1 du règlement de zonage numéro 1391-2007 qui n'autorise l'installation que de deux (2) enseignes sur la façade du bâtiment.

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit tenir une séance d'information après étude du comité consultatif d'urbanisme, et ce, avant l'adoption desdites dérogations mineures;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie tienne une séance d'information publique le 9 mai 2011 à 19 h 45 pour les demandes de dérogations mineures ci-haut mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-175

SIGNATURES D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC STE-MARIE AUTO ÉLECTRIQUE INC. CONCERNANT L'UTILISATION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DU BOULEVARD VACHON NORD

ATTENDU QUE *Ste-Marie Auto Électrique inc.* a demandé à la Ville l'autorisation d'utiliser l'emprise du boulevard Vachon Nord afin d'y aménager des cases de stationnement et un terre-plein gazonné pour son établissement commercial sis au 557 boulevard Vachon Nord;

ATTENDU QUE l'emprise du boulevard Nord où *Ste-Marie Auto Électrique inc.* souhaite aménager des cases de stationnement et un terre-plein est un terrain appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE *Ste-Marie Auto Électrique inc.* doit obtenir l'autorisation de la Ville pour aménager des cases de stationnement et un terre-plein dans l'emprise du boulevard Vachon Nord;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer l'entente avec *Ste-Marie Auto Électrique inc.* concernant l'utilisation d'une partie de l'emprise du boulevard Vachon Nord, lot 3 432 931 Ptie, pour son établissement commercial sis au 557 boulevard Vachon Nord.

Adopté à l'unanimité.

CPTAQ / MONSIEUR DENIS CLOUTIER

2011-04-176

Le conseiller **Yves Chassé** déclare qu'il a un intérêt dans ce dossier et qu'il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce sujet.

ATTENDU QUE *monsieur Denis Cloutier* est propriétaire d'une terre située sur le lot 3 254 667 représentant une superficie de 29,46 hectares comprenant sur cette propriété une résidence, deux (2) parcelles en culture, un boisé ainsi qu'une ligne de 735 kV d'Hydro-Québec traversant la terre;

ATTENDU QU'en 1993, la résidence fut construite en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* et que depuis ce temps, la ferme et les animaux furent vendus pour ainsi mettre fin aux activités de production agricole;

ATTENDU QUE *monsieur Denis Cloutier* s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir une autorisation :

- *de lotir, d'aliéner en faveur de son fils, monsieur Éric Cloutier, la parcelle de lot boisé et en culture, soit une superficie de 28,75 hectares, et de l'utiliser à des fins agricoles*
- *de lotir afin de conserver l'emplacement résidentiel d'une superficie de 7 100 mètres carrés comprenant la résidence et un garage; cette superficie étant justifiée par la présence d'un cours d'eau traversant la propriété et de la pente forte derrière la résidence.*

ATTENDU QUE la résidence est localisée entre deux (2) résidences non agricoles;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce a fait l'objet d'une décision récente concernant les îlots déstructurés en zone agricole permettant la construction de résidences dans la zone agricole et que la résidence est localisée dans un milieu où est autorisée la construction de nouvelles résidences;

ATTENDU QUE le détachement de cette résidence n'apporte aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, appuie la demande d'autorisation de *monsieur Denis Cloutier* auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant à :

- *lotir, aliéner en faveur de son fils, monsieur Éric Cloutier, la parcelle de lot boisé et en culture, soit une superficie de 28,75 hectares, et de l'utiliser à des fins agricoles*
- *de lotir afin de conserver l'emplacement résidentiel d'une superficie de 7 100 mètres carrés comprenant la résidence et le garage.*

QUE la présente demande d'autorisation n'entraîne aucune contrainte additionnelle envers le développement d'activités agricoles des propriétés contiguës, ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement et ne menace pas l'homogénéité du secteur.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe la commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

CPTAQ / MADAME SOLANGE ROSA ET MONSIEUR MARIO RODRIGUE

2011-04-177

ATTENDU QUE *madame Solange Rosa et monsieur Mario Rodrigue* sont propriétaires depuis novembre 2010 d'un emplacement situé sur le lot 3 254 783 représentant une superficie de 10,93 hectares comprenant une érablière d'un potentiel de 2 500 entailles, une cabane à sucre datant des années 1980 ainsi qu'une ancienne cabane à sucre non utilisée et datant des années 1950;

ATTENDU QUE les propriétaires visent l'aménagement et l'exploitation d'une érablière de type biologique pour permettre le développement et la connaissance des produits de l'érable et que par conséquent, ceux-ci s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir une partie du lot 3 255 070 d'une superficie de 5,0 hectares contigüe à leur propriété, propriété de madame Johanne Carter, et ce, de façon à augmenter la capacité de l'exploitation acéricole à 3 000 entailles;

ATTENDU QUE la partie résiduelle du lot 3 255 070 continuera à être utilisée de la même façon, soit une superficie en culture (8,0 hectares), une superficie en friche (19,4 hectares) et superficie boisée (19,1 hectares);

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce dispose d'une décision en vertu d'une demande à portée collective (article 59, LPTAA) et que le secteur visé est localisé dans une zone agroforestière où il est possible de construire une résidence sur une propriété foncière de 15,0 hectares et plus, ce que les projetants-acquéreurs envisagent de faire;

ATTENDU QUE le lotissement et l'aliénation de cette superficie n'apportent aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisqu'elle continuera d'être utilisée à des fins agricoles;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, appuie la demande d'autorisation de *madame Solange Rosa et monsieur Mario Rodrigue* auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant à lotir et aliéner une partie du lot 3 255 070 du Cadastre du Québec d'une superficie de 5,0 hectares.

QUE la présente demande d'autorisation n'entraîne aucune contrainte additionnelle envers le développement d'activités agricoles des propriétés contiguës, ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement et ne menace pas l'homogénéité du secteur.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe la commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-178

CPTAQ / FERME MARLAND INC.

ATTENDU QUE *Ferme Marland inc.* est propriétaire d'une entreprise bovine et exploite une fraisière et bleuëtière pour l'autocueillette; entreprise qu'elle exploite sur des terres en culture et boisées d'une superficie d'environ 23,513 hectares;

ATTENDU QUE *Ferme Marland inc* s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation de lotir par voie d'un acte d'aliénation en sa faveur les lots 3 254 820 et 3 652 788 du Cadastre du Québec, représentant une superficie d'environ 25,27 hectares, propriété actuelle de monsieur Jean-Guy Turmel;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande sont formés d'une terre en partie en culture et en partie boisée qui sont exploités en location par le projetant-acquéreur;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Turmel désire conserver la partie résiduelle de la propriété, soit les lots 3 255 066 et 3 652 789 du Cadastre du Québec, représentant une superficie de 5,676 hectares, où sont localisées sa résidence et une érablière d'environ 400 entailles;

ATTENDU QUE le lotissement et l'aliénation de cette superficie n'apportent aucune contrainte supplémentaire aux activités agricoles puisqu'elle continuera d'être utilisée à des fins agricoles;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, appuie la demande d'autorisation de *Ferme Marland inc.* auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant à lotir par voie d'aliénation en sa faveur les lots 3 254 820 et 3 652 788 du Cadastre du Québec représentant une superficie de 25,27 hectares.

QUE la présente demande d'autorisation n'entraîne aucune contrainte additionnelle envers le développement d'activités agricoles des propriétés contiguës, ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement et ne menace pas l'homogénéité du secteur.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe la commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-179

PROJET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE SIS AU 51-53 RUE NOTRE-DAME SUD ET SITUÉ À L'INTÉRIEUR DU PIIA DANS UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE

ATTENDU QU'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans une partie du centre-ville est en vigueur;

ATTENDU QUE *la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie*, désirant effectuer des travaux d'entretien extérieur à son immeuble sis au 51-53 rue Notre-Dame Sud (salle Mgr-Labrie), doit se conformer à ce PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet de rénovations et émis ses recommandations;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QU'en vertu de l'article 2.1.4 du règlement numéro 1386-2007 et ses amendements, et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal, considérant que les travaux projetés ne changent en rien l'état extérieur de l'immeuble, autorisent les travaux suivants :

- *Retravailler le mortier des joints de la brique*
- *Réparer les portes et fenêtres en bois et les repeindre de couleur «blanc»*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-180

PROJET DE CONSTRUCTION SUR LE LOT 4 612 980 ET SITUÉ À L'INTÉRIEUR DU PIIA DANS UNE PARTIE DU BOULEVARD LAMONTAGNE

ATTENDU QU'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans une partie du boulevard Lamontagne est en vigueur et que toute construction doit d'abord faire l'objet d'une étude au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE *madame Marika Faucher*, désirant effectuer la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 612 980, doit se conformer à ce PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet de construction et émis ses recommandations;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE conformément au règlement numéro 1462-2009 et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal, considérant que les travaux projetés s'intègrent harmonieusement dans le secteur, autorisent les travaux de construction d'une habitation unifamiliale de deux (2) étages sur le lot 4 612 980 dont les matériaux se détaillent comme suit :

- *Le bardeau d'asphalte de type «Harvard Slate» de couleur «ardoise» soit celui utilisé pour la toiture;*
- *L'aluminium de couleur «blanc» soit celui utilisé pour le fascia et le soffite;*
- *Les fenêtres en PVC, à battant, soit de couleur «blanc»;*
- *Le canexel de couleur «Acadia» et la pierre de type «Ramesay» de couleur «gris» soient ceux utilisés pour le revêtement extérieur;*
- *L'aluminium de couleur «blanc» soit celui utilisé pour la section du haut et la pierre de type «Ramesay» de couleur «gris» soit celui utilisé pour la section du bas des poteaux de galerie;*
- *Le béton soit le matériau utilisé pour la galerie;*
- *L'acier de couleur «blanc» soit celui utilisé pour les portes principales, les portes jardins et la porte de service;*
- *Les deux (2) luminaires de 0,30 mètre de hauteur installés de chaque côté de la porte d'entrée soient des produits «Feng Shui – modèle Katana» en métal et en verre granulé au fini de couleur «bronze antique».*

QUE les membres du conseil, suite à la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, demandent à la propriétaire que :

- *Le bandeau de revêtement métallique entre la toiture et le haut du mur extérieur de type AD-300 soit de couleur «blanc»;*
- *Le poteau de la galerie soit centré dans le milieu du pignon de telle sorte que celui-ci soit également centré par rapport à ceux des extrémités du toit de la galerie en façade du boulevard Lamontagne.*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-181

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME PRINTEMPS 2011

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Printemps 2011 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Angers, Nathalie	Professeure – work-out	30,00 \$
	Professeure – work-out parents/enfants	30,00 \$
Corriveau, Annie	Animatrice – éveil sportif	14,00 \$
Drouin, Anne-Sophie	Responsable - badminton	Sal. minimum
Fortin, Pierre	Animateur – soccer intérieur	22,00 \$
TERRAIN DE JEUX		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Trachy, Marie-Claude	Coordonnatrice – Vacances Été	13,50 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Bilodeau, Gaétane	Professeure – yoga	30,00 \$
Blais, Marie-Pier	Professeure – piano	18,00 \$
Carrier, Aline	Professeure – tai chi chuan	25,00 \$
Couette, Guylène	Professeure – peinture	23,00 \$
Desbiens, Patricia	Professeure - baladi	22,00 \$
Filiatrault, Jacques	Professeur – tai chi chuan	27,00 \$
Gagnon, Josée	Professeure – peinture sur toile	30,00 \$
Gosselin, Jessica	Professeure – ballet jazz	20,00 \$
Grant, Michel	Professeur – musique	18,00 \$
Jacques, Michel	Professeur – écrire et publier un livre	50,00 \$
Ouellet, Michel	Professeur – batterie	18,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure – yoga	27,50 \$

BALLE-MOLLE EXTÉRIEURE LIBRE

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Boutin, Kevin	Arbitre balle-molle	12,65 \$
	Moniteur balle-molle	12,65 \$
Giguère, Jean-Philip	Moniteur balle-molle	10,65 \$
	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
Jacques, Jean-Philippe	Arbitre balle-molle	12,00 \$
Lambert, Patrick	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
Landry, Mathieu	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
L'Heureux-Thibault, Thomas	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
Poulin, Antoine	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
Roy, Danny	Responsable balle-molle	18,00 \$
Toussaint, David	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
Toussaint, Yanick	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
	Moniteur balle-molle	Sal. minimum
Turgeon, Alexandre	Arbitre balle-molle	12,65 \$
	Moniteur balle-molle	12,65 \$
Turgeon, Frédéric	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
Turgeon, Myriam	Marqueur balle-molle	Sal. minimum
	Arbitre balle-molle	Sal. minimum
	Monitrice balle-molle	11,65 \$
Vallée, Hugo	Arbitre balle-molle	10,40 \$
	Moniteur balle-molle	16,00 \$

SOCCER EXTÉRIEUR LIBRE

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Berthiaume, Samuel	Moniteur – soccer extérieur	12,65 \$
	Arbitre – soccer extérieur	9,90 \$
Bilodeau, Anthony	Arbitre – soccer extérieur	9,65 \$
Camiré, Marie-Lise	Monitrice – soccer extérieur	16,50 \$
Corriveau, Annie	Monitrice – soccer extérieur	10,65 \$
Fortin, Pierre	Moniteur – soccer extérieur	18,00 \$
Giguère, Lorraine	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
Goulet, Joey	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
Goulet, Sarah-Ève	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
Lajeunesse, Pier-Olivier	Arbitre – soccer extérieur	10,40 \$
	Moniteur – soccer extérieur	11,65 \$
Lajeunesse, Rosalie	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
Lajeunesse, Stéphane	Moniteur – soccer extérieur	11,65 \$
Lajeunesse, William	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
	Arbitre – soccer extérieur	Sal. minimum
Mayrand, Rose	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
Nadeau, Alexandre (Kennedy Nord)	Responsable – soccer extérieur	17,50 \$
Nadeau, Alexandre (Peupliers)	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
	Arbitre – soccer extérieur	Sal. minimum
Nadeau, Maxime	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
Poulin, Mario	Moniteur – soccer extérieur	10,50 \$
Trachy, Marie-Claude	Monitrice – soccer extérieur	12,65 \$
Vachon, Alexandre	Assistant-moniteur – soccer extérieur	Sal. minimum
	Arbitre – soccer extérieur	Sal. minimum

SURVEILLANCE PARC, TERRAIN DE BALLE-MOLLE ET TERRAIN DE TENNIS

Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Boutin, Michaël	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Drouin, Samuel	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Giguère, Jean-Philip	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Leblond, Marc-Antoine	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Laflamme, William	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Nadeau, Alexandre (Kennedy Nord)	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Nolet, Mathieu	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Perreault, Dave	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Perreault, Olivier	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Rodrigue, Patrick	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum
Toussaint, David	Préposé surveillance balle-molle	Sal. minimum
	Préposé surveillance parc	Sal. minimum
	Préposé surveillance tennis	Sal. minimum

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Geneviève	Enseignement MSA ou AMSA	25,00 \$
	Responsable moniteurs	20,00 \$
	Surveillance	14,99 \$
Audet, Sarah	Préposée à l'accueil	10,50 \$
	Préposée à l'accueil	12,90 \$
Barrette, Line	Enseignement – aquajogging / aquamaman	20,65 \$
	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	12,17 \$
Beaudoin, Émilie	Préposée à l'accueil	9,75 \$
	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	11,04 \$
Bernard-Genest, Marie-Pier	Surveillance	14,99 \$
	Enseignement mini-maîtres	13,40 \$
	Enseignement – gardiens avertis	18,00 \$
Berthiaume, Julie	Enseignement spécialités ad.	25,80 \$
	Enseignement – croix de bronze / RCR	19,00 \$
	Mentorat	20,00 \$
Berthiaume, Samuel	Enseignement mini-maîtres	18,58 \$
	Enseignement requal. SN	20,00 \$
	Enseignement	15,50 \$
Bourdon, Roxane	Surveillance	14,99 \$
	Surveillance	13,09 \$
	Monitrice	10,35 \$
Boutin, Ariane	Assistant-surveillant	Sal. minimum
	Surveillance	11,04 \$
Chabot, Corrine	Enseignement	15,50 \$
	Surveillance	14,99 \$
Couture, Andréanne	Préposée à l'accueil	Sal. minimum
	Surveillance	11,04 \$
Drouin, Anne-Sophie	Surveillance	14,60 \$
	Surveillance	10,50 \$
Drouin, Mélodie-Anne	Préposée à l'accueil	12,17 \$
	Surveillance	9,75 \$
Fortin, Pierre	Préposée à l'accueil	11,24 \$
	Surveillance	10,35 \$
Giguère, Maria Camila	Préposée à l'accueil	10,00 \$
	Spécialité adulte	18,58 \$
Giroux, Pier-Anne	Enseignement – gardiens avertis	18,00 \$
	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	11,04 \$
Lagrange, Kathy	Enseignement aquanageur - aquajogging	20,65 \$
	Enseignement – moniteur	14,61 \$
	Enseignement – gardiens avertis	19,00 \$
Langevin, Jessica	Surveillance	14,99 \$
	Assistant-moniteur	9,75 \$
	Surveillance	11,04 \$
Leblond, Samuel	Surveillance	11,04 \$
	Surveillance	11,04 \$
Lessard, Claudya	Surveillance	12,17 \$
	Préposée à l'accueil	Sal. minimum
Mercier, Pier-Ann	Assistant-moniteur	9,75 \$
	Assistant-surveillant	Sal. minimum
Morissette, Laurie	Enseignement	10,55 \$
	Surveillance	11,24 \$
Nadeau, Marie-Michel	Surveillance	14,99 \$
	Enseignement	13,71 \$
Pomerleau, Johanne	Surveillance	14,07 \$
	Enseignement	15,50 \$
Racine-Roux, Zoé	Surveillance	14,99 \$
	Surveillance	14,99 \$
Vachon, Julie	Enseignement	15,50 \$
	Surveillance	14,99 \$

QUE cette liste du personnel représente une masse salariale de 67 258,00 \$ n'incluant pas les bénéfices marginaux.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 80.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-182

SIGNATURES D'UN CONTRAT DE LOCATION AVEC PRO-SPORT INC. (MONSIEUR ANDRÉ LEVASSEUR) POUR L'OPÉRATION D'UNE BOUTIQUE DE SPORT ET D'AIGUISAGE DE PATINS AU CENTRE CAZTEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2011 AU 31 JUILLET 2012

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a préparé un contrat avec *Pro-Sport inc.* (*monsieur André Levasseur*) pour la location d'un local au Centre Caztel;

ATTENDU QUE ce contrat est pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (ou en son absence le maire suppléant) et la greffière (ou en son absence la greffière adjointe) à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie le contrat de location intervenu avec *Pro-Sport inc.* (*monsieur André Levasseur*) pour la location d'un local au Centre Caztel (boutique de sport et d'aiguisage de patins), et ce, pour la période du 1^{er} août 2011 au 31 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-183

ASSOCIATION CAMPING CARAVANING ARCC CHAUDIÈRE-APPALACHES, RASSEMBLEMENT ANNUEL DU 14 AU 17 JUILLET 2011 / AUTORISATION DE FERMETURE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD LAROCHELLE

ATTENDU QUE l'Association Camping Caravaning ARCC Chaudière-Appalaches organise son rassemblement annuel à l'aréna Paul-Henri-Drouin du 14 au 17 juillet 2011;

ATTENDU QU' afin de permettre un environnement sécuritaire, il est nécessaire de fermer à la circulation automobile une partie du boulevard Larochelle (entre les avenues Marguerite-Bourgeois et Saint-Cyrille), et ce, partir de 12h00 le 14 juillet 2011 jusqu'à 18h00 le 17 juillet 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, à partir de 12h00 le 14 juillet 2011 jusqu'à 18h00 le 17 juillet 2011, la fermeture à la circulation automobile d'une partie du boulevard Larochelle, soit entre les avenues Marguerite-Bourgeois et Saint-Cyrille.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également, pour la même période, la fermeture des accès au stationnement de l'aréna de l'avenue Saint-Thomas et de l'avenue Saint-Cyrille.

QUE pendant la fermeture de la voie publique, cette partie du boulevard Larochelle doit demeurer accessible aux véhicules d'urgence, et ce, en tout temps.

QUE cette résolution soit transmise au Service de police ainsi qu'au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-184

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, MARCHE RELAIS POUR LA VIE EN DATE DES 28 ET 29 MAI 2011 / AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE ET DE FERMETURE DE VOIE PUBLIQUE

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer organise la marche *Relais pour la vie* qui aura lieu les 28 et 29 mai prochains sur le terrain de stationnement de l'aréna Paul-Henri-Drouin;

ATTENDU QU'afin de permettre un environnement sécuritaire, il est nécessaire de fermer à la circulation automobile une partie du boulevard Laroche (de l'entrée arrière de la cour de l'École Maribel jusqu'à l'avenue Saint-Cyrille) et de fermer les accès au stationnement de l'aréna de l'avenue Saint-Thomas et de l'avenue Saint-Cyrille, et ce, à partir de 8h00 le 28 mai jusqu'à 12h00 le 29 mai 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, à partir de 8h00 le 28 mai jusqu'à 12h00 le 29 mai 2011, la fermeture à la circulation automobile d'une partie du boulevard Laroche, soit de l'entrée arrière de la cour de l'École Maribel jusqu'à l'avenue Saint-Cyrille.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise également, pour la même période, la fermeture des accès au stationnement de l'aréna de l'avenue Saint-Thomas et de l'avenue Saint-Cyrille.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise les organisateurs de la marche *Relais pour la vie* à faire circuler les marcheurs dans un circuit fermé sur le terrain de stationnement de l'aréna.

QUE les organisateurs doivent disposer d'un service de sécurité adéquat lors de cette marche.

QUE cette résolution soit transmise au Service de police ainsi qu'au Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-185

EMBAUCHE DE PERSONNEL / SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (SECTEUR ARÉNA ET PARCS) – SAISON ESTIVALE 2011

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel à l'aréna;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *messieurs Laurent Fontaine, Alex Hébert et David Toussaint* à titre d'opérateurs à temps partiel à l'aréna, et ce, pour la saison estivale 2011. Les conditions de travail de ces employés seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux et plus spécifiquement celles s'appliquant aux opérateurs à temps partiel.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *messieurs Michaël Boutin, Samuel Drouin, Jean-Philip Giguère, William Laflamme, Marc-Antoine Leblond, Alexandre Nadeau, Mathieu Nolet, Dave Perreault, Olivier Perreault et Patrick Rodrigue* à titre d'aide-opérateurs pour les activités spéciales à l'aréna et à l'entretien des parcs lors de la saison estivale 2011. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *mesdames Maryka Fleury, Jessica Leclerc et Rose Mayrand* pour travailler comme étudiantes au restaurant de l'aréna pour les activités spéciales à l'aréna lors de la saison estivale 2011. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *madame Joceline Gagné et monsieur Alexandre Lebel* à titre de percepteurs à l'aréna pour la saison estivale 2011. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 81.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-186

EMBAUCHE DE PERSONNEL / SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE (BAR DE L' ARÉNA) – SAISON ESTIVALE 2011

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel au bar de l'aréna pour les activités spéciales de la saison estivale 2011;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *mesdames Mireille Carrier, Justine Chassé, Mariane Chassé-Pelchat, Jessica Gosselin, Maude Labrecque, Anita Vachon et Mireille Vallée* à titre de préposées au bar de l'aréna pour les activités spéciales qui se dérouleront au cours de la période estivale 2011.

QUE la rémunération de ces personnes soit le salaire minimum des employés à pourboires.

QUE les autres conditions de travail de ces personnes soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 82.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-187

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE / ACHAT DE BUTS ET BANCS DE SOCCER FINANCÉS À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie lors de l'adoption de son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2011-2012-2013 avait prévu l'acquisition de différents équipements;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire a demandé des prix auprès de divers fournisseurs pour l'acquisition d'une paire de buts de soccer et de huit (8) bancs de joueurs;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'acquisition d'une paire de buts de soccer avec filet et ancrages ainsi que huit (8) bancs pour joueurs, et ce, auprès du fournisseur *Le Groupe Sports-Inter Plus* au coût de 5 339,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût net de ces équipements, soit 5 815,50 \$, soit payé à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursé sur une période de trois (3) ans par le fonds général, soit 1 938,50 \$ par année.

Certificat de crédits du trésorier numéro 83.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-188

NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA VILLE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHÈQUE HONORIUS-PROVOST DANS LE CADRE DU PROGRAMME «APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES POUR 2011-2012»

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a présenté au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec la demande de subvention de la *Bibliothèque Honorius-Provost* pour l'achat de volumes, et ce, à l'intérieur du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2011-2012*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit nommer un mandataire de la Ville attitré au dossier;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *monsieur Harold Guay, maire*, à titre de mandataire de la Ville relativement à la demande de subvention de la *Bibliothèque Honorius-Provost* pour l'achat de volumes, et ce, à l'intérieur du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2011-2012*.

QUE par conséquent, le maire *Harold Guay* soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, tout document relatif à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-189

SIGNATURES D'UN BAIL AVEC GRANDE ALLÉE G.S. ENR. POUR LA LOCATION DU LOT 3 253 350 DU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2011

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est propriétaire du lot 3 253 350 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE *Grande Allée G.S. enr.* désire louer ce lot pour des activités de champ de pratique de golf, et ce, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer le bail avec *Grande Allée G.S. enr.* pour la location d'un terrain pour des activités de champ de pratique de golf, soit le lot 3 253 350 du Cadastre du Québec, et ce, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2011.

QUE les lieux loués ont une superficie approximative de 8,4 hectares.

QUE le coût de location pour ladite période est de 1 900,00 \$, taxes en sus, payable en deux versements égaux de 950,00 \$, taxes en sus, soit les 1^{er} mai et 1^{er} août 2011.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-190

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE AU PROPANE DE L'ANNÉE 2011 (MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-03-124)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2011-03-124 adoptée à la séance ordinaire du 14 mars 2011, accordé la soumission pour l'acquisition d'une surfaceuse au propane de l'année 2011 au fournisseur *Robert Boileau inc.* au montant de 91 500,00 \$, taxes et droit sur les pneus neufs en sus;

ATTENDU QUE l'acquisition de la surfaceuse n'est pas admissible à l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du *Fonds de stimulation de l'infrastructure* pour le projet de complexe sportif et culturel (dossier numéro 808058);

ATTENDU QU'il y a donc lieu de modifier les termes de la résolution numéro 2011-03-124 en rapport avec le financement de cette acquisition;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2011-03-124 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mars 2011, en précisant que le coût de la surfaceuse au propane de l'année 2011, soit 91 500,00 \$ taxes et droit sur les pneus neufs en sus, soit comptabilisé à même le règlement d'emprunt numéro 1460-2009 mais financé par les dons reçus dans le cadre de la levée de fonds.

Certificat de crédits du trésorier numéro 54.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-191

ÉTUDE DES BESOINS DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE, DES LOCAUX CULTURELS ET COMMUNAUTAIRES / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit identifier les besoins de la future bibliothèque, des locaux culturels et communautaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit réaliser une évaluation actuelle quantitative et sommaire des superficies et de l'utilisation;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit, pour le futur, identifier ses besoins non comblés;

ATTENDU QUE dans ces évaluations, la Ville de Sainte-Marie doit tenir compte du Centre Caztel, du Centre récréatif, de l'ancien poste de police, du Local Astrolabe, des écoles primaires et secondaire, de l'hôtel de ville et de la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de la firme *Planke* dans le but d'analyser les besoins de la future bibliothèque, des locaux culturels et communautaires;

ATTENDU QUE la firme *Planke* a soumis une offre de services professionnels estimée à 14 400,00 \$, taxes en sus, et ce, sur la base horaire de 60,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, conformément à son offre de services professionnels datée du 7 avril 2011, accorde à la firme *Planke* le mandat d'analyser les besoins de la future bibliothèque, des locaux culturels et communautaires, et ce, pour un montant minimum de 14 400,00 \$, taxes en sus. Ce mandat étant accordé sur la base horaire de 60,00 \$, taxes en sus, est d'une durée initiale de six (6) semaines à raison de 40 heures/semaine.

QUE suite au dépôt d'un premier rapport et s'il est justifié de prolonger ce mandat, le Service des loisirs, culture et vie communautaire est autorisé à le prolonger jusqu'à concurrence de 125 heures additionnelles, représentant ainsi un montant maximum pour ce mandat de 21 900,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 84.
Modification budgétaire numéro 2005.*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-192

ACCORD DE PRINCIPE À L'ACCEPTATION DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-JOSEPH ET D'UNE RUE PROJETÉE (PROMOTEUR IMMEUBLES MEL-VOIE INC.)

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie, suite à un appel d'offres sur invitation, a procédé à l'ouverture de soumissions en date du 22 mars 2011 pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts d'une partie de l'avenue Saint-Joseph et d'une rue projetée, propriété du promoteur *Immeubles Mel-Voie inc.*, dossier numéro 2426-05-71;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Les Constructions Edguy inc.	386 695,00 \$
Giroux & Lessard ltée	413 108,70 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	426 935,01 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	487 956,80 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de «*Les Constructions Edguy inc.*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie donne son accord de principe au promoteur, *Immeubles Mel-Voie inc.*, pour la soumission de l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.* pour le prolongement des services municipaux d'une partie de l'avenue Saint-Joseph et d'une rue projetée, et ce, au montant de 386 695,00 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière du promoteur *Immeubles Mel-Voie inc.* à ces travaux s'établisse à 365 020,16 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux soit établie à 21 764,84 \$, taxes en sus, devant être financée à même le règlement d'emprunt numéro 1508-2011.

QUE la réalisation de ces travaux soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Certificat de crédits du trésorier numéro 85.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-193

ACCORD DE PRINCIPE À L'ACCEPTATION DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DES ÉMERAUDES ET DE LA RUE DES AMÉTHYSTES (PROMOTEUR GUY BLOUIN)

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie, suite à un appel d'offres sur invitation, a procédé à l'ouverture de soumissions en date du 31 mars 2011 pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts d'une partie de l'avenue des Émeraudes et de la rue des Améthystes, propriété du promoteur Guy Blouin, dossier numéro 2426-05-72;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Les Constructions Edguy inc.	424 282,00 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	428 834,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	436 129,40 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	451 751,05 \$
Giroux & Lessard inc.	475 804,10 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de «*Les Constructions Edguy inc.*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie donne son accord de principe au promoteur, *monsieur Guy Blouin*, pour la soumission de l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.* pour le prolongement des services municipaux d'une partie de l'avenue des Émeraudes et de la rue des Améthystes, et ce, au montant de 424 282,00 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière du promoteur *monsieur Guy Blouin* à ces travaux s'établisse à 400 762,00 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux soit établie à 23 520,00 \$, taxes en sus, devant être financée à même le règlement d'emprunt numéro 1508-2011.

QUE la réalisation de ces travaux soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Certificat de crédits du trésorier numéro 86.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-194

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DES CONTRÔLEURS DE DÉBIT C-1 ET C-2

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé de modifier le contrôleur de débit C-1 plutôt que d'ajouter un nouveau régulateur C-6 tel que prévu à la programmation déposée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'appliquer les sommes allouées à l'ajout du contrôleur de débit C-6 à la modification du contrôleur de débit C-1 ;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres par voie de soumission publique et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 31 mars 2011 pour le remplacement des contrôleurs de débit C-1 et C-2;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
La Cie Wilfrid Allen Itée	243 142,42 \$
Excavation Marcel Fréchette inc.	525 833,00 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, la firme de consultants Cima+ et le Service de l'ingénierie recommandent la plus basse soumission, soit celle de «*La Cie Wilfrid Allen Itée*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde la soumission pour le remplacement des contrôleurs de débit C-1 et C-2 à *La Cie Wilfrid Allen Itée*, et ce, au coût de 243 142,42 \$, taxes en sus.

QUE ces travaux soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 1491-2010.

Certificat de crédits du trésorier numéro 87.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-195

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2011 / LOT A - RAPIÉÇAGE DE RUES

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 8 avril 2011 pour les travaux de pavage 2011, et plus précisément le rapiéçage de rues (lot A);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Coût approximatif des travaux
Pavages LGF inc.	170 675,00 \$
P.E. Pageau. inc.	191 000,00 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande d'accorder la soumission au plus bas soumissionnaire conforme soit «*Pavages LGF inc.*»;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2011, la soumission pour le rapiéçage de rues (lot A) à «*Pavages LGF inc.*» selon les budgets disponibles; la Ville de Sainte-Marie ayant établi un tonnage approximatif pour les travaux de rapiéçage de rues lors de la préparation du devis d'appel d'offres.

QU'advenant une variation du prix du bitume, les prix unitaires soumis au bordereau de soumission soient ajustés conformément à la clause d'indexation prévue au document d'appel d'offres.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat pour l'exécution des travaux de rapiéçage de rues (lot A) pour l'année 2011 avec «*Pavages LGF inc.*».

QUE la Ville dispose d'un budget de 182 000,00 \$ à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 88.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-196

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2011 / LOT B - RÉFECTION DU PAVAGE EXISTANT DE DIVERSES RUES ET RANGS

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres public et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 8 avril 2011 pour des travaux de pavage 2011, et plus précisément la réfection du pavage existant de diverses rues et rangs (lot B);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

Soumissionnaire	Coût des travaux
Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc..	292 458,75 \$
Pavage Inter-Rives inc.	302 878,00 \$
P.E. Pageau inc.	304 712,00 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	327 589,60 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande d'accorder la soumission au plus bas soumissionnaire conforme soit «*Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc.*»;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2011, la soumission pour les travaux de réfection du pavage existant de diverses rues et rangs (lot B) à «*Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc.*» selon les budgets disponibles; la Ville de Sainte-Marie ayant établi un tonnage approximatif pour les travaux de réfection du pavage existant de diverses rues et rangs lors de la préparation du devis d'appel d'offres.

QU'advenant une variation du prix du bitume, les prix unitaires soumis au bordereau de soumission soient ajustés conformément à la clause d'indexation prévue au document d'appel d'offres.

QUE la somme de 292 458,75 \$, taxes en sus, pour les projets de pavage prévus au programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2011 soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1507-2011 répartie comme suit :

- Avenue Saint-Jean (entre les boulevards Vachon et Taschereau)	32 725,00 \$, taxes en sus
- Avenue Saint-Joseph (entre les boulevards Vachon et Taschereau)	32 725,00 \$, taxes en sus
- 2 ^e Rue du Parc-industriel (secteur ouest)	30 315,00 \$, taxes en sus
- Avenue Turcotte	31 650,00 \$, taxes en sus
- Route du 3 ^e Rang et 3 ^e Rang	157 708,75 \$, taxes en sus
- Égout pluvial avenue Saint-Alfred (près du numéro civique 658)	7 335,00 \$, taxes en sus

QUE s'il advient que le montant d'une de ces affectations est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Service des travaux publics est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer une autre de ces affectations qui s'avérerait insuffisante.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection du pavage existant (lot B) avec «*Pavages St-Laurent, Division de Sintra inc.*».

Certificat de crédits du trésorier numéro 89.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-197

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE PROGRAMME DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DES TRAVAUX 2011

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels d'une firme spécialisée pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux 2011;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
LVM inc.	18 359,00 \$
Inspec-Sol inc.	18 980,00 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de «*LVM inc.*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à coût unitaire relatif au contrôle qualitatif des matériaux requis lors des travaux 2011 à « *LVM inc.* », et ce, au montant estimé de 18 359,00 \$, taxes en sus.

QUE ces honoraires professionnels soient financés et répartis comme suit :

1. une somme de 2 000,00 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1340-2006 pour les travaux d'égout pluvial sur le boulevard Lamontagne et les travaux d'aménagement de bassins de rétention sur le ruisseau Dupuis;
2. une somme de 2 400,00 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1481-2010 pour les travaux de prolongement des services municipaux de l'avenue de la Seigneurie, du boulevard Lamontagne et d'une nouvelle rue projetée;
3. une somme de 11 759,00 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1508-2011 pour les travaux de prolongement des services municipaux de l'avenue Saint-Joseph et d'une nouvelle rue projetée, de l'avenue des Émeraudes et de la rue des Améthystes, de la rue de la Samare, de la rue Bellevue (ensemble immobilier – David Interventions stratégiques), d'une rue privée (ensemble immobilier – Coginar) et de la route du Président-Kennedy Nord;
4. une somme de 2 200,00 \$, taxes en sus, à même le règlement d'emprunt numéro 1491-2010 pour les travaux de remplacement des contrôleurs de débit C-1 et C-2.

Certificats de crédits du trésorier numéro 90.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-198

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE / INSTALLATION DE NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du programme triennal, la Ville avait prévu l'installation de nouvelles lumières de rue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à faire les démarches nécessaires afin de procéder à l'installation de nouvelles lumières de rue, et ce, dans les nouveaux développements résidentiels.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie autorise, conformément à son programme d'immobilisations pour l'année 2011, une dépense maximale de 10 000,00 \$, taxes nettes incluses.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 91.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-199

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

ATTENDU QUE *monsieur Michel Brisson* a remis sa démission à titre de technicien en génie civil et que la Ville de Sainte-Marie doit le remplacer;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie recommande l'embauche de *monsieur Kevin Reynolds* avec une probation de six (6) mois avant l'obtention de sa permanence;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *monsieur Kevin Reynolds* à titre de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie, et ce, à compter du 12 avril 2011 avec une probation de six (6) mois avant d'obtenir sa permanence.

QUE *monsieur Reynolds* soit régi par la Politique de travail du personnel cadre et non syndiqué et par conséquent, il bénéficiera de la rémunération prévue à l'échelon 4 de la classe 5 de cette politique à raison de 40 heures / semaine.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, le contrat établissant les conditions de travail de *monsieur Reynolds*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 92.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-200

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2011

ATTENDU QUE conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche de personnel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie, par la présente, désire procéder à l'embauche de six (6) étudiants au Service des travaux publics, pour la période estivale 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie procède à l'embauche de *messieurs Jean-Daniel Brochu, Samuel Drouin, Louis-Philippe Jacques, Francis Leclerc, Olivier Nadeau et Étienne Turcotte* à titre d'étudiants pour le Service des travaux publics, et ce, pendant la période estivale 2011. Ces étudiants seront embauchés pour une période pouvant varier entre dix (10) et seize (16) semaines, à raison de 40 heures/semaine, au cours de l'été 2011.

QUE la Ville de Sainte-Marie procède également à l'embauche de *messieurs Olivier Blais, Mickaël Lemelin et Antoine Audet* à titre d'étudiants réservistes pour effectuer le remplacement occasionnel d'étudiants embauchés pour la période estivale 2011.

QUE leur salaire soit celui prévu à la convention collective des employés municipaux.

QUE les crédits nécessaires soient disponibles à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 93.
Modification budgétaire numéro 2006.*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-201

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / LOCATION D'UNE CAMIONNETTE POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 19 AOÛT 2011

ATTENDU QU'afin de permettre au Service des travaux publics de réaliser certains travaux prévus pour la période estivale, il est essentiel de procéder à la location d'une (1) camionnette de type 2 X 4 (½ tonne);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à la location d'une (1) camionnette de type 2 X 4, ½ tonne, auprès de *Location Bleu Pélican* pour subvenir à leurs besoins pour la période du 16 mai au 19 août 2011 (3 mois), et ce, au coût mensuel de 1 094,40 \$, taxes en sus. Ce coût mensuel inclut notamment les frais d'immatriculation, les assurances ainsi que les frais pour gestion de pneus et représente pour ladite période un montant total maximum de 3 823,20 \$, taxes en sus.

Certificat de crédits du trésorier numéro 94.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-202

SAMAR / LOCATION D'UNE CAMIONNETTE POUR LA PÉRIODE DU 16 MAI AU 30 SEPTEMBRE 2011

ATTENDU QU'afin de permettre à la SAMAR de réaliser les travaux prévus pour la période estivale, il est essentiel de procéder à la location d'une (1) camionnette de type 2 X 4 (½ tonne);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à la location d'une (1) camionnette de type 2 X 4, ½ tonne, auprès de *Location Bleu Pélican* pour subvenir aux besoins de la SAMAR pour la période du 16 mai au 30 septembre 2011 (4½ mois), et ce, au coût mensuel de 1 364,80 \$, taxes en sus. Ce coût mensuel inclut notamment les frais d'immatriculation, les assurances ainsi que les frais pour gestion de pneus et représente pour ladite période un montant total maximum de 6 141,60 \$, taxes en sus.

Certificat de crédits du trésorier numéro 95.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-203

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE / LOCATION D'UNE CAMIONNETTE

ATTENDU QU'afin de permettre au Service des travaux publics de réaliser les travaux d'entretien de la Véloroute prévus pour la période estivale, il est essentiel de procéder à la location d'une (1) camionnette de type 2 X 4 (½ tonne);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder à la location d'une (1) camionnette de type 2 X 4, ½ tonne, auprès de *Location Bleu Pélican* pour subvenir à leurs besoins pour effectuer les travaux d'entretien de la Véloroute pour la période du 16 mai au 31 août 2011 (3½ mois), et ce, au coût mensuel de 1 094,40 \$, taxes en sus.

QUE le coût mensuel de location de ce véhicule incluant les frais d'immatriculation, les assurances ainsi que les frais pour gestion de pneus et représente pour ladite période un montant total maximum de 3 830,40 \$, taxes en sus. Cette dépense sera toutefois réclamée à la fin de la saison à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Certificat de crédits du trésorier numéro 96.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-204

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER, EN RÉGIE, AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT À L'INTERSECTION DE L'AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS ET DU BOULEVARD VACHON

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit refaire le mur de soutènement à l'intersection de l'avenue Marguerite-Bourgeois et du boulevard Vachon;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 40 000,00 \$, taxes incluses;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder, en régie, aux travaux de construction du mur de soutènement à l'intersection de l'avenue Marguerite-Bourgeois et du boulevard Vachon.

QUE ces travaux, représentant un montant de 40 000,00 \$, taxes incluses, soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 1507-2011.

Certificat de crédits du trésorier numéro 97.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-205

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER, EN RÉGIE, AUX TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT DE LA RÉSERVE D'EAU SITUÉE AU 1266 RUE NOTRE-DAME SUD AINSI QU'À L'INSTALLATION D'UNE BORNE-FONTAINE DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD VACHON SUD

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble sis au 1266 rue Notre-Dame Sud se sont adressés à la Ville de Sainte-Marie pour que la réserve d'eau située sur leur propriété soit démantelée et modifiée en borne-fontaine sur la conduite d'aqueduc du boulevard Vachon Sud;

ATTENDU QU'après vérification, les Services des travaux publics et de sécurité incendie recommandent le démantèlement de cette réserve d'eau ainsi que son remplacement par une borne-fontaine dans l'emprise du boulevard Vachon Sud près du chemin d'accès privé;

ATTENDU QUE ces travaux sont estimés à 7 500,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à procéder, en régie, aux travaux de démantèlement de la réserve d'eau située au 1266 rue Notre-Dame Sud ainsi qu'à l'installation d'une borne-fontaine entre le boulevard Vachon Sud et la piste cyclable, et ce, près du chemin d'accès privé vis-à-vis cette propriété.

QUE ces travaux, représentant un montant de 7 500,00 \$, taxes en sus, soient financés à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 98.
Modification budgétaire numéro 2007.*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-206

**AUTORISATION ET FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE NÉCESSAIRES
AUX PROJETS PRÉVUS AU PROGRAMME DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2011-04-196 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 avril 2011, accordé la soumission pour les travaux de réfection du pavage existant de diverses rues;

ATTENDU QUE pour pouvoir réaliser certains de ces travaux de réfection de pavage, des travaux de voirie doivent être effectués au préalable;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service des travaux publics à réaliser les travaux de réfection de voirie nécessaires et préalables à la réfection du pavage existant pour les projets prévus au programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2011. Les sommes maximales allouées pour ces travaux seront réparties et financées comme suit :

- **À même le règlement d'emprunt numéro 1507-2011 :**
 - Avenue Saint-Jean (entre les boulevards Vachon et Taschereau) 29 703,00 \$, taxes en sus
 - Avenue Saint-Joseph (entre les boulevards Vachon et Taschereau) 29 703,00 \$, taxes en sus
 - 2^e Rue du Parc-industriel (secteur ouest) 24 768,00 \$, taxes en sus
 - Avenue Turcotte 38 122,00 \$, taxes en sus
 - Route du 3^e Rang et 3^e Rang 80 988,00 \$, taxes en sus
 - Égout pluvial avenue Saint-Alfred (près du numéro civique 658) 24 797,00 \$, taxes en sus

S'il advient que le montant d'une de ces affectations est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Service des travaux publics est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer une autre de ces affectations qui s'avérerait insuffisante. Si nécessaire, il est également autorisé à affecter une partie de ces montants aux dépenses de pavage (certificat de crédits du trésorier numéro 89), et ce, dans la mesure où le budget maximal disponible soit respecté.

Certificat de crédits du trésorier numéro 99.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-207

RATIFICATION DU DÉPÔT DE L'OFFRE DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DE LA VÉLOROUTE DE LA CHAUDIÈRE POUR LA PARTIE DE LA VOIE CYCLABLE SITUÉE SUR LES TERRITOIRES DES MUNICIPALITÉS DE VALLÉE-JONCTION, SAINTE-MARIE, SCOTT ET SAINT-ISIDORE POUR L'ANNÉE 2011

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce est maître d'œuvre de la Véloroute de la Chaudière;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a transmis à la MRC une offre de service pour exécuter l'entretien de la piste cyclable située dans les municipalités de Vallée-Jonction, de Sainte-Marie, de Scott, de Saint-Isidore et de Saint-Lambert-de-Lauzon;

ATTENDU QUE cette offre de service se rapporte à l'entretien général de la piste cyclable, tel que réalisé lors de la saison 2010;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce souhaite reconduire à la Ville de Sainte-Marie le mandat d'entretien pour la Véloroute de la Chaudière, à l'exception du territoire de Saint-Lambert-de-Lauzon, et ce, pour l'année 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie le dépôt de l'offre de service datée du 14 mars 2011 concernant l'entretien de la Véloroute de la Chaudière pour la partie de la voie cyclable située sur les territoires des municipalités de Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott et Saint-Isidore, laquelle offre de service a été acceptée par la MRC de La Nouvelle-Beauce lors de sa session régulière du 15 mars 2011.

QU'en contrepartie de ces services, la MRC de La Nouvelle-Beauce versera à la Ville de Sainte-Marie une somme estimée à 42 530,00 \$ (taxes non applicables) incluant les coûts de machinerie, de matériaux et de main-d'œuvre.

Certificat de crédits du trésorier numéro 100.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-208

**ACHAT ET INSTALLATION D'ENSEIGNES «STATIONNEMENT MUNICIPAL»
DANS LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

ATTENDU QU' afin d'identifier adéquatement les stationnements municipaux dans le secteur du centre-ville, le Service des travaux publics recommande l'achat et l'installation d'enseignes de 0,61 mètre X 0,61 mètre identifiées aux couleurs de la Ville avec le logo, le sigle ©, l'inscription «Stationnement municipal» et une flèche de direction;

ATTENDU QUE le coût d'achat de chacune de ces enseignes, incluant le panneau, le poteau et les accessoires, est de 100,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat et l'installation de sept (7) enseignes «Stationnement municipal» dans le secteur du centre-ville, et ce, aux endroits suivants :

- Stationnement municipal - ancien accès au pont sur la rivière Chaudière 2
- Stationnement municipal - Coiffure Labbé 1
- Stationnement municipal - Chalimousse 1
- Stationnement municipal - accessible par la rue St-Antoine 1
- Stationnement - ancien poste de police 2

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le financement de ces travaux s'élevant à 700,00 \$, taxes en sus, et ce, à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 101.
Modification budgétaire numéro 2008.*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-209

**REMPACEMENT D'UNE PARTIE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE
L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QU' une partie du système de chauffage de l'hôtel de ville (chaudière électrique et contrôle bi-énergie) est devenu non opérationnel;

ATTENDU QUE les pièces de ce type d'appareil ne sont plus disponibles sur le marché;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics recommande le remplacement de l'appareil actuel par une chaudière électrique avec un contrôleur de charge;

ATTENDU QUE *Benoît Baillargeon inc.* a déposé une proposition pour le remplacement de ce type d'appareil, représentant un montant de 16 780,00 \$, taxes en sus,;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE, conformément à la proposition datée du 29 mars 2011, la Ville de Sainte-Marie autorise *Benoît Baillargeon inc.* à effectuer les travaux à une partie du système de chauffage de l'hôtel de ville, soit par le remplacement d'une nouvelle chaudière (144kW, 600 volts, BTH144 Ultra) avec contrôleur de charge.

QUE le coût de ces équipements incluant l'achat, l'installation et la mise en marche, soit 16 780,00 \$, taxes en sus, soit financé à même les activités financières de l'année en cours.

*Certificat de crédits du trésorier numéro 102.
Modification budgétaire numéro 2009.*

Adopté à l'unanimité.

2011-04-210

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLANTES VERTES INTÉRIEURES À L'HÔTEL DE VILLE POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN DÉBUTANT LE 15 MAI 2011

ATTENDU QUE le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie recommande d'accorder le contrat pour l'entretien des plantes vertes intérieures à l'hôtel de ville au contractant actuel, *Les Jardins de la Passion inc.*, et ce, pour une période additionnelle d'un (1) an débutant le 15 mai 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer le contrat avec *Les Jardins de la Passion inc.* relativement aux travaux d'entretien des plantes vertes intérieures à l'hôtel de ville, et ce, pour une période d'un (1) an débutant le 15 mai 2011 et se terminant le 14 mai 2012.

QUE ces travaux consistent, entre autres, en l'arrosage, la taille, le rempotage, le nettoyage et la vaporisation d'insecticide.

QUE ces travaux s'élevant à 2 080,00 \$, taxes en sus, soient financés à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 103.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-211

AIDE FINANCIÈRE / CORPS DE CADETS 2898 DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE les responsables du *Corps de Cadets 2898 de Sainte-Marie* se sont adressés au Service des loisirs, culture et vie communautaire afin d'obtenir une aide financière pour couvrir les frais de gardiennage;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 261,88 \$ au *Corps de Cadets 2898 de Sainte-Marie* afin de les soutenir financièrement dans le cadre de leurs activités locales et régionales qui sont tenues à la Polyvalente Benoît-Vachon.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 104.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-212

AIDE FINANCIÈRE / BRIGADIERS SCOLAIRES DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QUE la responsable de la brigade scolaire, madame Catherine Giroux, s'est adressée aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour récompenser ces jeunes bénévoles qui se dévouent avec plaisir à la protection de leurs camarades;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde pour l'année 2011 une aide financière au montant de 900,00 \$ au groupe *Brigadiers scolaires de Sainte-Marie* afin de récompenser ces jeunes bénévoles qui se sont dévoués pendant l'année scolaire à la protection de leurs camarades.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 105.

Adopté à l'unanimité.

2011-04-213

INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES 2011 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC QUI SE TIENDRONT LES 5, 6 ET 7 MAI 2011 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec tiendra ses Assises annuelles 2011 au Centre des congrès de Québec les 5, 6 et 7 mai 2011;

ATTENDU QUE trois (3) élus sont intéressés à y participer;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement des dépenses encourues par le maire Harold Guay ainsi que les conseillers Patrice Cossette et Yves Chassé lors de leur participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 5, 6, et 7 mai 2011 au Centre des congrès de Québec.

QUE les frais d'inscription, de déplacement, d'hébergement et de repas, estimés à 3 500,00 \$, soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 106.

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

Une (1) personne pose des questions et émet des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 H 30.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.



